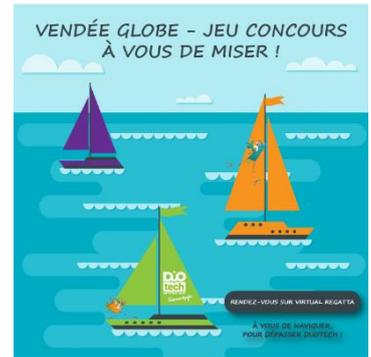


# RÈGLEMENT | COURSE VENDÉE GLOBE



## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU PRONOSTICS DUOTECH

DUOTECH, dont le siège social est situé à 54 Boulevard de Thouars 79300 BRESSUIRE, souhaite organiser un jeu-concours intitulé "COURSE VENDÉE GLOBE" dont les gagnants seront désignés par les conditions définies ci-après. Le jeu se déroulera du dimanche 10 novembre 2024 au vendredi 7 mars 2025.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU PRONOSTICS

- 2.1. Le jeu pronostics est gratuit et ouvert à toute personne, cliente ou fournisseur DUOTECH.
- 2.2. La participation au jeu pronostics implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.
- 2.3. Le jeu pronostics est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu pronostics est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot.
- 2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

## ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur l'application Virtual Regatta, aux dates indiquées dans l'article 1. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

## ARTICLE 4 – REGLE DU JEU

Virtual Regatta Offshore simule les conditions météorologiques rencontrées par les skippers lors de chaque grande course au large à la voile et permet à ses joueurs d'y participer en temps réel depuis leur ordinateur, smartphone ou tablette, en choisissant les meilleurs réglages pour leur navire : voiles et cap. L'objectif est de doubler le bateau « DUOTECH Informatique » pour tenter de gagner des cadeaux à la fin de la course.

## ARTICLE 6 – OFFRES & DOTATIONS DES GAGNANTS POUR LES 3 PREMIERS

### Le premier GAGNANT

- 1 enceinte Poly Bluetooth de bureau
- Un audit gratuit « Digitalisation & Dématérialisation & Facture électronique » de votre entreprise, plus entretien conseil sur la facture électronique
- 1 abonnement de 1 mois à KEEPER SECURITE (Gestion des mots de passe) pour 1 collaborateur

### Les deuxième & troisième GAGNANTS

- 1 bouteille de pétillant
- Un audit gratuit « Digitalisation & Dématérialisation & Facture électronique » de votre entreprise, plus entretien conseil sur la facture électronique
- 1 abonnement de 1 mois à KEEPER SECURITE (Gestion des mots de passe) pour 1 collaborateur

## **ARTICLE 7 – REMISE DES OFFRES & DOTATIONS ET MODALITÉS D’UTILISATION**

L’Organisateur du jeu contactera uniquement par mail les gagnants et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur cadeau. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n’ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les deux semaines suivant l’envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les deux semaines suivant l’envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S’il s’avérait qu’ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l’Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d’identité ou d’adresse postale fausse entraîne l’élimination immédiate du participant et l’acquisition du lot par l’Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d’impossibilité pour l’Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu’en soit la cause, l’Organisateur se réserve le droit d’y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE**

L’Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l’impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu’en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L’Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l’adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu pronostics. Par ailleurs, l’Organisateur du jeu pronostics décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d’un lot par un mineur, qui reste sous l’entière et totale responsabilité d’une personne ayant l’autorité parentale. L’Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l’exigent, d’écourter, de prolonger, de modifier, d’interrompre, de différer ou d’annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l’objet d’un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L’Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l’accès et/ ou le bon déroulement du jeu pronostics notamment dû à des actes de malveillances externes. L’utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l’élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L’Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu pronostics s’il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu pronostics ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.